
COMMUNE DE SAINT-SYMPHORIEN

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE DU 03 NOVEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, et le trois novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SYMPHORIEN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur BARREAULT Fabrice, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION : 27 octobre 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 16

PRÉSENTS : Mesdames BERNARD Valérie, BOURDEAU Stéphanie, DELBART Sandrine, LE YONDRE Françoise, PACAULT Nathalie, PARPAY BLOUIN Aude, PASSEBON Delphine, Messieurs BARREAULT Fabrice, BAUMARD Cyril, DEVANNE Xavier, GUIGUET Damien, JOYEUX Richard, ROUGER David.

EXCUSÉ(S) :

BOULOGNE Nicolas	donnant pouvoir à	BARREAULT Fabrice
TAVENEAU Bruno	donnant pouvoir à	JOYEUX Richard

ABSENT(S) : RAMBAUD Didier non excusé

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur ROUGER David a été désigné par le Conseil Municipal, assisté de Madame Christelle SOULARD, du secrétariat de Mairie

ORDRE DU JOUR

- SUBVENTION TRANSPORT CLASSE MONTAGNE
- CONVENTION CREPS – UTILISATION DU GYMNAISE
- ADMISSION EN NON-VALEUR
- FONDS SOLIDARITE LOGEMENT
- FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE AUX JEUNES
- CAN – CLECT
- RECONSTRUCTION OUVRAGE D'ART N°17 – LANCEMENT DU PROJET
- MARCHE MAITRISE D'ŒUVRE BOULANGERIE – AVENANT N°4
- TRAVAUX BOULANGERIE- MODIFICATION N°6
- INFORMATIONS DIVERSES
- QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire indique que le quorum est atteint, fait lecture des élus excusés ayant donné pouvoirs, et ouvre la séance.

Le procès-verbal de la séance du 22 septembre 2025 a été adressé aux membres du Conseil Municipal par courriel. Il est adopté à l'unanimité.

2025-11-03-01

FINANCES - SUBVENTION TRANSPORT CLASSE MONTAGNE

Monsieur le Maire donne la parole à Delphine PASSEBON.

Madame Delphine PASSEBON informe le conseil d'une demande reçue de Madame TRAN, directrice de l'école élémentaire, demandant une subvention exceptionnelle d'un montant de 4 000 € pour la classe de neige (transport).

L'école élémentaire organise une classe de neige du 2 au 6 février 2026 à Ascou-Pailhères, pour les élèves de CM1 et CM2 de Saint-Symphorien.

En tout, 45 enfants participeront à ce séjour, accompagnés par 2 parents, l'infirmière scolaire et les enseignantes des 2 classes.

Ce voyage prévoit une rupture avec le quotidien, il a pour objectif de développer l'autonomie des enfants et la tolérance, souder le groupe, respecter les adultes et les règles de vie et de sécurité et le bien-être et santé.

Madame Delphine PASSEBON présente le budget prévisionnel établi par l'école.

La demande de subvention porte sur la prise en charge du transport soit 4 000 €.

La Commission Jeunesse propose le versement d'une subvention d'un montant de 4 000 € à l'association Sport et Culture de l'école élémentaire.

Après discussion, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité au versement d'une subvention exceptionnelle de 4 000 € à l'association Sport Culture de l'école élémentaire.

Le Conseil Municipal, à :

Voix contre	Voix pour	Abstention
	13	

EMET un avis favorable à l'unanimité au versement d'une subvention exceptionnelle de 4 000 euros à l'association Sport Culture de l'école élémentaire.

CHARGE Monsieur le Maire d'inscrire la somme au budget et de signer les documents nécessaires au bon déroulement de ce dossier.

2025-11-03-02

CONVENTION CREPS – UTILISATION DU GYMNASSE

Monsieur le Maire indique avoir reçu une nouvelle demande du CREPS de Poitiers pour utiliser le complexe sportif sur l'année scolaire 2025-2026.

Monsieur le Maire souhaite donc proposer au Conseil Municipal de fixer un tarif d'utilisation du complexe sportif dans les conditions suivantes :

<i>Nature des interventions</i>	<i>Dates</i>	<i>Horaires</i>	<i>Nombre de ½ journée</i>	<i>Coût ½ journée</i>
Mise à disposition de locaux Complexe sportif Christophe JAUNET	A définir par convention	Matin 8h30-12h30 Après-midi 13h30-17h30	1	40,00 €

Le Conseil Municipal, à :

Voix contre	Voix pour	Abstention
	13	

APPROUVE la tarification de l'utilisation du complexe sportif par le CREPS de Poitiers tel qu'indiqué ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire à fixer par convention les dates de présence du CREPS de Poitiers dans le complexe sportif.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents et conventions à venir afin de rendre effective la présente délibération.

2025-11-03-03 ADMISSION EN NON VALEUR

Monsieur le comptable public a dressé la liste des impayés. il s'agit d'impayés de cantine, garderie et de loyers qui ne peuvent être mis en recouvrement du fait du seuil de 15€. Par ailleurs, Il a également une liste des non valeurs de créances irrécouvrables.

Année de référence	impayés	créances irrécouvrables
2021	0,25 €	
2022	0,19 €	
2023	5,00 €	
2024	26,09 €	50,00 €
Total	31,53 €	50,00 €
Total général	81,53 €	

Monsieur le Maire rappelle que cette procédure correspond à un seul apurement comptable. La décision prise par l'assemblée n'éteint pas la dette du redevable et ne fait pas obstacle à l'exercice de poursuites. Le titre émis garde son caractère exécutoire et l'action recouvrement demeure possible dès qu'il apparaît que le débiteur revient « à meilleure fortune ».

Le Conseil Municipal, à :

Voix contre	Voix pour	Abstention
	13	

AUTORISE Monsieur le Maire à admettre en non valeur les titres de recettes présentés par le comptable public pour la somme de 81,53 €.

2025-11-03-04 FONDS SOLIDARITE LOGEMENT

Monsieur le Maire présente le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) qui est un outil de solidarité créé par la Loi du 31 mai 1990 pour la mise en œuvre du droit au logement.

Il est un outil du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD).

Il permet à tout Deux-Sévrien (locataire, sous locataire et propriétaire occupant) éprouvant des difficultés en raison notamment de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'existence, d'obtenir une aide de la collectivité pour accéder à un logement décent et indépendant ou s'y maintenir et pour y disposer de la fourniture d'eau, d'énergies et de services téléphoniques.

C'est par le biais d'aides financières individuelles et par des mesures d'accompagnement social des ménages les plus en difficultés que le FSL accompagne ce public.

Le budget du FSL est composé à la fois de la participation du Département et des participations volontaires des partenaires.

L'abondement au fonds peut se faire par le biais d'une participation volontaire pour les collectivités territoriales, les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) et les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et par voie de convention avec les partenaires institutionnels : la Caisse d'allocations familiales, la Mutualité Sociale Agricole, les bailleurs, les fournisseurs d'énergie, les distributeurs d'eau et d'assainissement...

Un rendu statistique de l'activité du FSL est fourni annuellement aux différents financeurs.

Chaque année, le Président du Conseil départemental lance une souscription volontaire en direction des collectivités et des établissements publics et un appel de fonds contractualisé avec les autres partenaires.

Monsieur le Maire propose le versement de 0,26 € / habitants (2082 DGF) soit 541,32 € qui seront prélevés sur l'article budgétaire 65733.

Le Conseil Municipal, à :

Voix contre	Voix pour	Abstention
	13	

DECIDE de reconduire cette contribution à hauteur de 541,32 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec le Conseil Départemental.

2025-11-03-05 FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE AUX JEUNES

Monsieur le Maire présente le Fonds d'Aides aux Jeunes (FAJ) qui est confié au Département et est destiné à apporter une aide aux jeunes en difficulté d'insertion sociale et professionnelle.

Le FAJ est financé par le Département auquel peuvent s'associer les collectivités territoriales, les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) et les Établissements Publics de Coopération intercommunale (EPCI), la Caisse d'Allocations Familiales des Deux-Sèvres et la Mutualité Sociale Agricole Poitou.

Les participations financières sont fixées annuellement par chaque partenaire.

L'abondement au fonds peut se faire par le biais d'une participation volontaire pour les collectivités territoriales, les CCAS et les EPCI et par voie de convention avec les organismes sociaux.

Le FAJ dispose de deux lignes budgétaires qui sont fongibles entre elles : les actions individuelles et les actions collectives.

Monsieur le Maire propose le versement de 0,26 € / habitants (2082 DGF) soit 541,32 € qui seront prélevés sur l'article budgétaire 65733.

Le Conseil Municipal, à :

Voix contre	Voix pour	Abstention
	13	

DECIDE de reconduire cette contribution à hauteur de 541,32 €
AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec le Conseil Départemental.

2025-11-03-06 CAN – CLECT

Monsieur le Maire fait lecture du rapport sur les transferts de charges de la Communauté d'Agglomération du Niortais en date du 15 septembre 2025.

Ce rapport porte sur le transfert de la « médiathèque de Prahecq ».

Après discussion, le conseil municipal

Vu :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales
- Les dispositions de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts
- La délibération du conseil d'agglomération n° C-63-06-2024 adoptant le transfert de la médiathèque de Prahecq
- La décision approuvant le rapport de la CLECT en date du 15 septembre 2025

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, relatif à la réévaluation des charges de fonctionnement liées au transfert de la médiathèque de Prahecq, a été adopté à l'unanimité le 15 septembre 2025.

Il est soumis à l'approbation du Conseil Municipal selon les dispositions réglementaires en vigueur.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté d'Agglomération du Niortais réunie le 15 septembre 2025.

Après discussion, Monsieur le Maire propose le vote à main levée de ces propositions.

Le Conseil Municipal, à :

Voix contre	Voix pour	Abstention
	13	

APPROUVE La délibération
CHARGE Monsieur le Maire d'établir et de signer tous documents nécessaires à son application.

2025-11-03-07 RECONSTRUCTION OUVRAGE D'ART N°17 – LANCEMENT DU PROJET

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune s'est portée volontaire en 2022 afin que nos ouvrages d'art fassent partie du Programme Pont National (PNP) piloté par le Centre d'Études et d'Expertise sur les Risques, la Mobilité et l'Aménagement (Cerema).

Un ouvrage visité mitoyen aux communes de Saint-Symphorien et d'Aiffres est dans un état général non satisfaisant : sa structure est altérée par un défaut majeur et sa notation par le bureau d'étude ayant réalisé les diagnostics de nos ponts dans le cadre du PNP est de 4/4. Une mesure de sécurité immédiate a été prononcée à savoir la fermeture de la voie.

La commune d'Aiffres a sollicité iD79 l'Agence Technique Départementale pour connaître la suite à donner à la visite de l'Ouvrage d'Art n°17.

Suite à cette restitution, les élus présents ont décidé de reconstruire l'ouvrage, afin d'avoir une vision globale pour sa réhabilitation.

Pour ce faire, le recrutement d'un maître d'œuvre est nécessaire.

MAÎTRISE D'OUVRAGE :

La convention de délégation de maîtrise d'ouvrage et de financement de l'opération entre la commune Saint-Symphorien et la commune d'Aiffres désigne la commune de Saint-Symphorien comme maître d'ouvrage de l'opération.

PROGRAMME DE L'OPERATION :

Les études et travaux de l'opération portent sur la reconstruction de l'Ouvrage d'Art n°17 Saint-Symphorien / Aiffres.

Le coût des études et des travaux est fixé à 204 000 € TTC.

MAÎTRISE D'ŒUVRE :

Une maîtrise d'œuvre est nécessaire afin de mener l'ensemble des études et l'exécution des travaux jusqu'au terme du délai de garantie de parfait achèvement.

Le marché sera passé de gré à gré puisque ce dernier a fait l'objet d'une estimation inférieur à 40 000 € HT.

Il sera découpé afin de scinder précisément les missions :

Éléments de mission :

- AVP : les études d'avant-projet y compris les éléments complémentaires suivants :
- PRO : les études de projet
- AMT : l'assistance au maître de l'ouvrage pour la passation des marchés de travaux ;
- VISA : contrôle et visa des plans d'exécution des travaux
- DET : la Direction de l'Exécution des contrats de travaux
- OPC : Ordonnancement Pilotage Coordination
- AOR : l'assistance apportée au Maître d'Ouvrage lors des opérations de réception

Le taux d'honoraire de la maîtrise d'œuvre dépend du montant des travaux. Le montant des honoraires est estimé à 38 000 € HT.

GEOTECHNICIEN :

Un géotechnicien peut être nécessaire afin de mener les études du sol et sous-sol.

Le marché sera passé de gré à gré puisque ce dernier est estimé inférieur à 40 000 € HT.

Le montant d'honoraire du géotechnicien dépendra des missions qui lui seront confiées.

Il est estimé à 9 000 € HT.

TOPOGRAPHIE ET GEODETECTION DES RESEAUX :

Un topographe et une géodétection des réseaux peuvent être nécessaires afin de mener les études du sol et sous-sol.

Le marché sera passé de gré à gré puisque ce dernier est estimé inférieur à 40 000 € HT.
Le montant d'honoraire est estimé à 2 000 € HT.

COÛT DE L'OPERATION :

TYPE D'INTERVENTION	COÛT
MAÎTRE D'OEUVRE	38 000 €
GEOTECHNICIEN	10 000 €
TOPOGRAPHIE ET GEODETECTION DES RESEAUX :	2 000 €
TRAVAUX	120 000 €
Total HT	170 000 €
TVA	34 000 €
Total TTC	204 000 €

Considérant qu'il est nécessaire de délibérer le programme de l'opération et de lancer les consultations.

Après délibération, le Conseil Municipal, à :

Voix contre	Voix pour	Abstention
	13	

**DECIDE que le maître d'ouvrage de l'opération soit la commune de Saint-Symphorien ;
AUTORISE le Maire à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage et de financement de l'opération entre la commune de Saint-Symphorien et la commune d'Aiffres, annexée à la présente ;**

APPROUVE le programme de l'opération relatif à l'aménagement pour un montant de 204 000 € TTC ;

AUTORISE le lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre ;

AUTORISE le lancement des différents intervenants nécessaires au projet (géotechnicien, géomètre) ;

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de ce marché de maîtrise d'œuvre ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la poursuite de cette opération.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les subventions auxquelles la commune peut prétendre et à effectuer toute démarche en ce sens ;

AUTORISE Monsieur le Maire à notifier la présente délibération à la commune d'Aiffres.

2025-11-03-08

MARCHE MAITRISE D'ŒUVRE BOULANGERIE – AVENANT N°4

Monsieur le Maire explique que le Cabinet Lambert propose un avenant au marché public de maîtrise d'œuvre ayant pour objet l'ajustement du montant des honoraires Maîtrise d'œuvre suite à des mois de suivi de chantier supplémentaires.

Nouvelle répartition des honoraires de Maîtrise d'Œuvre :

	HT	TTC
Montant des honoraires	82 732,90 €	99 279,48 €
Avenant 4	500,00 €	600,00 €
Total	83 232,90 €	99 879,48 €

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°4 au marché de maîtrise d'œuvre, annexé à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, à :

Voix contre	Voix pour	Abstention
	9	4

APPROUVE la modification du montant du marché de maîtrise d'œuvre de la boulangerie
AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°4 pour faire application de la présente délibération.

2025-11-03-09

MARCHE PUBLIC – TRAVAUX BOULANGERIE- MODIFICATION N° 6

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de la rénovation du bâtiment pour accueillir la boulangerie, il y a lieu de revoir l'estimation des coûts.

Pour donner suite aux différentes réunions de chantier la nouvelle estimation est la suivante :

N°	LOT	ENTREPRISE	MONTANT DU MARCHÉ	AVENANT 1	AVENANT 2	AVENANT 3	AVENANT 4	AVENANT 5	AVENANT 6	MONTANT MARCHÉ après modification
N°1	VRD / AMENAGEMENT EXTERIEUR	ENTREPRISE ALM ALLAIN	15 602,00 €	prolongation de délai						15 602,00 €
N° 2	DEMOLITIONS / GROS ŒUVRE / RAVALEMENTS	ENTREPRISE ALM ALLAIN	149 844,45 €	- 746,08 €	7 750,00 €	12 891,52 €	prolongation de délai			169 739,89 €
N° 3	CHARPENTE / TERRASSE BOIS	POUGNAND SCOP SA	57 023,36 €	3 781,91 €	prolongation de délai					60 805,27 €
N° 4	COUVERTURE / ZINGUERIE	ROPIQUET CONSTRUCTION	50 409,45 €	3 198,69 €	prolongation de délai	641,49 €				54 249,53 €
N° 5	MENUISERIES EXTERIEURES	RIDORET MENUISERIE	57 332,00 €	16 271,00 €	prolongation de délai	277,20 €				73 880,20 €
N° 6	PLATRERIE / FAUX PLAFOND/MENUISERIES EXTERIEURES	ETS. AMUSSAT	64 422,98 €	15 924,18 €	1675,80 €	prolongation de délai	13 344,82 €	3 108,30 €	3 611,52 €	102 087,60 €
N° 7	CARRELAGE / FAIENCE	SARL B2S	32 399,14 €	1071,00 €	- 980,50 €	1378,60 €	- 1 223,60 €	prolongation de délai		32 644,64 €
N° 8	PEINTURE / REVETEMENTS MURAUX	ARMONIE DECO	10 473,10 €	- 1490,00 €	prolongation de délai					8 983,10 €
N° 9	PLOMBERIE / SANITAIRE / CVC	SAS ERGO	72 627,50 €	prolongation de délai	- 1 052,21 €					71 575,29 €
N° 10	ELECTRICITE/ COURANT FORT- COURANT FAIBLE	SAS CIGEC	33 629,41 €	prolongation de délai						33 629,41 €
TOTAL			543 763,39 €	38 010,70 €	7 393,09 €	15 188,81 €	12 121,22 €	3 108,30 €	3 611,52 €	623 197,03 €

Le Conseil Municipal, à :

Voix contre	Voix pour	Abstention
	13	

**APPROUVE le nouveau montant du marché rectifié proposé par Monsieur le Maire,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°3 pour le lot 5, au marché de travaux de la
boulangerie, en application de la présente délibération.**

DEBATS

2025-11-03-01 FINANCES - SUBVENTION TRANSPORT CLASSE MONTAGNE

Madame Sandrine DELBART s'enquiert de la possibilité d'une évolution de la participation financière des familles.

Madame Delphine PASSEBON lui indique que celle-ci demeure inchangée depuis plusieurs années et qu'un paiement échelonné est proposé. Elle précise également que la Directrice a été informée du fait que la collectivité ne pourra pas indéfiniment compenser l'augmentation des coûts de transport et qu'il serait donc souhaitable de réexaminer le montant de la participation des familles.

À ce jour, celle-ci s'élève à 210 € pour un séjour de cinq jours, incluant 12 heures de ski assurées par l'École de Ski Français ainsi que 2 heures de raquettes. Il est reconnu que, pour les parents, ce tarif demeure avantageux. Le maintien de ce montant résulte d'un choix de l'école, notamment parce qu'en cas de départ de deux enfants d'une même famille, la participation est doublée.

Cependant, une éventuelle revalorisation de la participation pourrait entraîner une hausse des demandes d'aide financière auprès du Centre Communal d'Action Sociale.

2025-11-03-02 CONVENTION CREPS – UTILISATION DU GYMNAS

Monsieur David ROUGER s'interroge sur l'utilisation de la salle au cours de l'année précédente.

Madame Christelle SOULARD indique que celle-ci avait été réservée à cinq ou six reprises et précise que, pour l'année en cours, six dates ont été sollicitées jusqu'au mois de décembre, ainsi que deux dates supplémentaires pour le début de l'année 2026.

Madame Nathalie PACAULT demande s'il s'agit du CREPS de Poitiers.

Monsieur le Maire confirme et précise qu'il s'agit de formations destinées aux futurs professeurs de sport.

Monsieur Richard JOYEUX s'informe de la date de début des séances. Il lui est répondu que celles-ci ont débuté au mois d'octobre.

Monsieur Xavier DEVANNE relève que les tarifs appliqués ne lui paraissent pas très élevés.

Monsieur le Maire rappelle que ces tarifs sont inchangés depuis la mise en place du dispositif et précise que, dans l'hypothèse où une augmentation serait envisagée, une rencontre préalable avec les intéressés serait souhaitable.

2025-11-03-03 ADMISSION EN NON-VALEUR

Sans débat.

2025-11-03-04 FONDS SOLIDARITE LOGEMENT

Sans débat.

2025-11-03-05 FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE AUX JEUNES

Sans débat.

2025-11-03-06 CAN – CLECT

Madame Aude PARPAY BLOUIN s'interroge sur la nécessité de procéder à un vote concernant ce dossier.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'une obligation, celui-ci étant appelé à devenir un bien communautaire impliquant un transfert de charges. Il indique également que, lorsque l'agent actuellement en poste à la bibliothèque fera valoir ses droits à la retraite, un transfert similaire pourrait être envisagé.

Il ajoute que la procédure de transfert nécessite un délai important et fait l'objet d'études préalables. Messieurs David ROUGER et Xavier DEVANNE estiment qu'il serait opportun d'anticiper l'éventualité d'un transfert, proposition à laquelle Monsieur le Maire adhère.

2025-11-03-07 RECONSTRUCTION OUVRAGE D'ART N°17 – LANCEMENT DU PROJET

Le plan de financement n'étant pas suffisamment explicite, il est proposé de reporter le vote à la prochaine séance du Conseil.

Monsieur Cyril BAUMARD sollicite des précisions concernant le cours d'eau franchi par le pont.

Monsieur David ROUGER, ainsi que Monsieur le Maire, lui indiquent qu'il s'agit du Bief.

Monsieur ROUGER précise que, pour cette opération de réfection, les prescriptions du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Sèvre Niortaise ont été reçues. Il indique que la période favorable pour la réalisation des travaux en phase de chantier correspond à l'assèc, soit à compter de la mi-juin. La durée prévisionnelle des travaux est estimée entre trois semaines et un mois.

Il expose que les travaux nécessitent la dépose de la structure actuelle du pont, un décaissement jusqu'à un niveau légèrement inférieur à celui du ruisseau, puis la mise en place de « ponts cartes » (gros blocs de ciment). Les finitions comprendront l'habillage du pont, l'installation des dispositifs de sécurité ainsi que la réfection de la voirie.

Il précise que, en l'absence d'assèc, une dérivation temporaire du ruisseau vers la Guirande, située en amont, reste envisageable.

Monsieur le Maire indique que la voie concernée restera fermée pour une durée minimale de sept à huit mois. Cette fermeture étant rendue nécessaire par l'état du pont, actuellement inutilisable. Une déviation est en place depuis plusieurs semaines.

Monsieur Richard JOYEUX interroge sur les éventuelles difficultés liées aux itinéraires de déviation.

Monsieur le Maire explique que la voie initialement utilisée par les habitants de Fors reporte désormais le trafic par Buffageasse ainsi que par Baguillon, sur la commune d'Aiffres. Il signale que les riverains commencent à alerter la collectivité en raison de l'intensité de la circulation et de la vitesse excessive des véhicules. De plus, la dégradation accélérée des chaussées sous l'effet du trafic supplémentaire devient préoccupante.

Monsieur le Maire rappelle que la Commission Voirie avait engagé des études relatives à la traversée du bourg de Buffageasse. Le cabinet Hydraulique Environnement a transmis ses conclusions ;

toutefois, le dossier a été mis en attente. En effet, la réalisation concomitante des travaux sur le pont ne laisserait aucune solution de circulation dans le secteur.

Par conséquent, les travaux de voirie prévus à Buffageasse sont reportés à l'année 2026.

2025-11-03-08

MARCHE MAITRISE D'ŒUVRE BOULANGERIE – AVENANT N°4

Sans débat.

2025-11-03-09

MARCHE PUBLIC – TRAVAUX BOULANGERIE- MODIFICATION N° 6

Monsieur le Maire indique que la modification du style de volet résulte d'une demande formulée par l'Architecte des Bâtiments de France.

Madame PACAULT exprime son regret quant à cette évolution, estimant que le volet sera très peu utilisé.

Monsieur le Maire souligne que l'élément principal du dossier concerne les fenêtres, dont le coût s'élève à près de 8 000 € l'unité. Il précise toutefois qu'il ne s'agit pas d'un investissement à regretter, celui-ci étant pleinement justifié.

INFORMATIONS DIVERSES :

POINT TRAVAUX

BOULANGERIE

Monsieur le Maire indique que le four à bois a été installé par un employé de la Société Sébastia, avec l'appui de Monsieur Fabrice BOUARD, qu'il tient à remercier tout particulièrement, ainsi que Monsieur Richard JOYEUX.

La livraison du bâtiment de la boulangerie est prévue pour le 27 novembre, suivie de l'installation du matériel.

Il précise qu'une demande sera adressée à la Préfecture afin d'envisager une inauguration au mois de janvier, ce projet constituant l'un des dossiers majeurs du mandat.

SALLE SOCIO-EDUCATIVE ET SPORTIVE

Monsieur le Maire informe qu'avec Monsieur Cyril BAUMARD, ils reçoivent la Société SETIM avec quelques associations dans 2 jours pour l'audit de la salle socio-éducative et sportive.

Il informe le Conseil Municipal que s'ils sont disponibles le rendez-vous est prévu mercredi à 14 heures et qu'ils peuvent venir.

BATIMENTS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, pendant les vacances de la Toussaint, le groupe scolaire a été équipé d'un éclairage LED et que des rideaux ont été installés dans les classes des écoles.

Il rappelle que la toiture de la bibliothèque doit être rénovée et que l'on est actuellement dans l'attente de l'entreprise chargée de réaliser ces travaux.

Concernant l'Espace des Moulins, les plantations dans l'espace extérieur, préalablement aménagé, débuteront courant novembre.

Parcours Indiana

Monsieur le Maire indique que le parcours a été installé il y a environ deux semaines et qu'il connaît une fréquentation importante.

MANIFESTATIONS A VENIR

OCTOBRE ROSE

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Nathalie PACAULT afin de présenter le bilan de la manifestation.

Madame Nathalie PACAULT expose que le bilan est positif, avec plus de 200 inscriptions recensées. Les dons officiellement enregistrés s'élèvent à 1 720 €, mais l'association porteuse du projet lui a indiqué, ce jour, que le montant réel atteint est de 1 801 €. Elle souligne également que l'organisation des parcours a été parfaitement maîtrisée et que, pour une première édition, l'événement constitue une réelle réussite.

Une réunion de bilan est programmée le 17 novembre afin d'examiner l'ensemble de l'organisation. Monsieur le Maire rappelle qu'il avait été envisagé que la Commune participe sous la forme d'un don et propose d'inscrire ce point à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal. Il précise que le don pourrait être réparti entre les actions OCTOBRE ROSE et MOVEMBER.

À l'issue des échanges, le montant de la subvention est arrêté à 250 € pour chacune des deux associations.

Monsieur le Maire se félicite de la dynamique qui a entouré l'organisation de cette manifestation, initiée au cours du forum des associations, ainsi que des résultats obtenus, témoignant de la solidarité présente à Saint-Symphorien.

Monsieur Xavier DEVANNE souligne qu'en cas de seconde édition, il serait souhaitable que la date retenue n'entre pas en concurrence avec celle de la Coulée Verte. L'ensemble du Conseil approuve cette remarque.

8 NOVEMBRE

Monsieur le Maire rappelle que la représentation « CAB à RIRE » se tiendra le 8 novembre à l'Espace des Moulins, événement organisé par la Commune. À ce jour, 100 personnes sont inscrites. Il précise toutefois ne pas disposer des modalités d'organisation détaillées et propose que des vérifications soient effectuées.

Monsieur Richard JOYEUX interroge l'assemblée afin d'identifier les participants à la dernière réunion culturelle ; toutefois, aucune précision supplémentaire n'est apportée. Il indique qu'il prendra contact avec Monsieur Nicolas BOULOGNE pour obtenir des informations complémentaires, précisant que les éléments dont il dispose actuellement ne relèvent pas de l'organisation de la manifestation.

Monsieur le Maire sollicite ensuite les membres du Conseil afin de connaître les personnes disponibles le jour de l'événement. Huit conseillers se déclarent présents. Un sondage leur sera transmis afin de finaliser l'organisation.

11 NOVEMBRE

Monsieur David ROUGER rappelle que, comme chaque année, se tiendra la cérémonie commémorative du 11 novembre. Il invite l'ensemble du Conseil à y participer.

La remise de gerbe à la stèle située dans l'enceinte du parc de la Mairie est programmée à 11 h 15. Les membres du Conseil présents ce jour sont conviés à participer à l'organisation dès 10 h 30. Une réunion préparatoire va avoir lieu mercredi à 18 h 30 en Mairie afin de finaliser le déroulé de la cérémonie avec les écoles, la Fanfare, le Conseil Municipal des Jeunes et les AFN. La cérémonie au monument aux morts se déroulera à 11 h 30. Monsieur Cyril BAUMARD évoque la question de la sécurisation aux abords du monument aux morts. Monsieur le Maire répond que la question sera traitée lors de la réunion.

CHAPUZE

Madame Sandrine DELBART informe le Conseil que, comme chaque année, le Centre Communal d'Action Sociale organisera sa manifestation le 5 décembre. Cette année, la présidente de l'ADMR interviendra afin de présenter sa structure et d'échanger avec les personnes présentes. À partir de 16 h, un spectacle intitulé « CHAPUZE » sera proposé, pour une durée d'une heure et demie, sans entracte. Le Conseil Municipal des Jeunes prévoit de mettre à l'honneur un aîné de la Commune. La manifestation se poursuivra par un moment de convivialité, au cours duquel seront servis des mets sucrés et salés ainsi que des boissons.

VŒUX

Le Conseil Municipal des Jeunes organisera une soirée festive le 16 janvier 2026 à 18 h. Le Conseil Municipal présentera ses vœux à la population le 17 janvier 2026 à partir de 17 h 30.

PAULO

Le spectacle PAULO est programmé pour le 07 février 2026

CAGNOTTE DE LA FONDATION DU PATRIMOINE

Monsieur le Maire rappelle qu'une cagnotte est ouverte pour les ouvertures de l'Orangerie et invite les potentiels donateurs à rejoindre les nombreuses personnes ayant déjà contribué. À ce jour, la cagnotte s'élève à 5 800 €, alors que l'objectif fixé est de 10 000 €, sachant que les dons sont déductibles des impôts à hauteur de 66 %. Madame Aude PARPAY BOUIN demande si cette information a été communiquée aux assurances ainsi qu'aux entreprises locales. Monsieur le Maire précise que le flyer a été transmis aux entreprises ayant réalisé le chantier.

PROCHAINES CONSEILS

Mardi 16 décembre 2025 à 20 h30
19 janvier 2026 – 09 mars 2026

La séance est levée à 22 heures